

Cosne-Cours-sur-Loire, le 1^{er} avril 2022

CONSEIL MUNICIPAL

Vous êtes invité(e) à assister à la séance du Conseil municipal qui aura lieu :

Jeudi 7 avril 2022 à 19 heures

SALLE DU PALAIS DE LOIRE
Rue du Général de Gaulle à Cosne-Cours-sur-Loire

ORDRE DU JOUR

III/ DOMAINE ET PATRIMOINE

III/II/II/ Autres cessions

1. Cession d'une parcelle située lieudit La Chaume au profit de M. Marcel
2. Cession de parcelles boisées cadastrées H 694 et H 712 au profit de à M. Marcilly
3. Cession de parcelles boisées cadastrées ZM 59 et BI 150 au profit de M. Sajot
4. Cession de parcelles boisées ZL 70 et ZL 71 au profit de M. Maudry

III/V/I Déclassements et désaffectations

5. Demande d'avis préfectoral préalable à la décision de désaffectation et de déclassement du domaine public des logements de fonction rue Franc Nohain.

III/V/II/II Autres

6. Convention de servitudes ENEDIS/VILLE DE COSNE – Implantation câbles électriques souterrains – Lieu-dit « PLANTENOIX » - Parcelle AI 593.

IV/ FONCTION PUBLIQUE

IV/III/I Contrats d'engagement

7. Création d'emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité

V/ INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE

V/III/III Désignation des représentants

8. Désignation des membres de la commission mixte de suivi de la convention de gestion du service de transport intra-Cosnois « Bus Papillon ».

V/VII/II Concessions cimetières et cases columbarium

9. Transfert de compétence "Création, gestion et extension des crématoriums".

VII/ FINANCES LOCALES

VII/V Subventions

10. Exercice 2022 - Subventions aux associations - Budget Ville.

VII/X/II Divers

11. Dotation Cantonale d'Équipement (DCE) – Affectation 2021.

IX/ AUTRES DOMAINES DE COMPETENCE

12. Elections professionnelles : Fixation du nombre de représentants du personnel et maintien du paritarisme au sein du Comité Social Territorial.
13. Convention de partenariat « La Bottine/Moustache de Cosne-Cours-sur-Loire » entre la Ville de Cosne-Cours-sur-Loire et la SAS French Run.

QUESTIONS SUPPLEMENTAIRES

INFORMATIONS DIVERSES

- Point sur le rallye citoyen du 10 mai.

Daniel GILLONNIER
Maire de Cosne-Cours-sur-Loire

Modalités du déroulement du Conseil municipal

- En vertu de la loi Vigilance sanitaire du 10 novembre 2021 article 10 - V, Monsieur le Maire vous informe que la séance de ce Conseil municipal se tiendra sans public.

- La publicité de la réunion sera assurée par voie électronique, en direct, en suivant le lien : <https://www.facebook.com/ville.cosne>

- Conformément à l'article 4- IV de la loi précitée, le quorum est fixé au tiers de l'effectif. Chaque conseiller pourra disposer de deux pouvoirs.